

## **PRATIQUES EN MATIÈRE DE RÉGIE D'ENTREPRISE**

Le conseil d'administration de la Société considère qu'une saine régie d'entreprise est importante à la gestion efficace de ses activités et à l'optimisation de sa valeur pour les actionnaires. Le comité de nomination et de régie d'entreprise, appuyé par la secrétaire de la Société, est responsable d'étudier les besoins de la Société en la matière et d'adresser toute question pertinente qui pourrait se poser sur ses pratiques. Ce comité assure la conformité des pratiques de régie d'entreprise de la Société avec l'Instruction nationale 58-201 et en supervise la divulgation selon les principes énoncés à l'Instruction nationale 58-101.

**Voici les principales mesures en matière de régie d'entreprise que nous avons adoptées qui reflètent notre engagement à appliquer des normes élevées en matière de régie d'entreprise :**

En 2006, nous avons fait ce qui suit :

- Adoption d'un mandat écrit pour le conseil;
- Adoption d'une charte écrite pour le comité de nomination et de régie d'entreprise
- Adoption d'une politique d'orientation et de formation continue des administrateurs;
- Mise au point du processus formel de divulgation d'information pour appuyer la certification CEO / CFO;
- Modification de la politique relative à l'information pour supporter ce processus formel;
- Mise à jour de la charte du comité de rémunération; et
- Révision complète des règlements généraux de la Société.

En 2005, nous avons fait ce qui suit :

- établissement d'un processus formel de divulgation d'information pour appuyer la certification CEO / CFO;
- établissement d'un comité du conseil d'administration dédié à la régie d'entreprise;
- mise à jour de la charte du comité de vérification; et
- finalisation d'une politique relative aux plaintes de nature financière et scientifique.

En 2004, nous avons fait ce qui suit :

- adoption de chartes pour les comités de vérification et de rémunération;
- restriction des types de services obtenus du vérificateur externe aux services de vérification, à certains services liés à la vérification et à certains services fiscaux;
- préparation de la description de tâches du Président et chef de la direction; et
- institution d'un processus automatique par lequel les membres du conseil non reliés se rencontrent indépendamment de la direction à la fin de chaque réunion.

En 2003, nous avons fait ce qui suit :

- adoption d'une politique relative à l'information qui régit la divulgation privée et publique d'information et les transactions sur les titres par les employés; et
- révision de notre politique de transactions sur les titres par les initiés.